

PARLIAMENTARY ASSEMBLY  
OF THE  
COUNCIL OF EUROPE

2 April 1991

Doc. 6408

**REPORT**

on "1992", Europe and the world —  
Consequences of the completion  
of the European Community's internal market

(Rapporteurs : Dame Peggy FENNER,  
United Kingdom, Conservative,  
and Mr FLÜCKIGER,  
Switzerland, Radical Democrat)

*Problem*

The twelve member states of the European Community are preparing to complete their internal market by the beginning of 1993 — the so-called "1992" project. However, fears persist in the rest of Europe and beyond that — despite all the good intentions to create a "partnership Europe" of open exchanges with the outside world — "fortress Europe" of more or less pronounced protectionism may result.

*Proposed action*

In order to overcome the remaining divides in Europe, the Community should use the completion of its internal market as a means to intensify its economic and other relations with the rest of Europe — whether part of the planned EC-EFTA European Economic Area (EEA) or not. It should accord to the Council of Europe an important role in the effort to build a "European democratic area" across the continent, and should examine whether this can be better achieved if the Community as such accedes to the Council of Europe.

**I. Draft resolution**

1. Among the momentous events in current European history, few match the determination of the twelve member states of the European Community to complete their internal market by the beginning of 1993 — with as its most important results the free movement of people, services, goods and capital, as well as a harmonisation of the competitive environment.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

2 avril 1991

Doc. 6408

**RAPPORT**

sur « 1992 », l'Europe et le monde —  
Conséquences de la mise en œuvre  
du marché intérieur  
de la Communauté européenne

(Rapporteurs : Dame Peggy FENNER,  
Royaume-Uni, conservateur,  
et M. FLÜCKIGER,  
Suisse, radical démocrate)

*Problème*

Les douze Etats membres de la Communauté européenne préparent actuellement la mise en œuvre de leur marché intérieur à partir du début de l'année 1993, le projet « 1992 ». Or, la crainte persiste dans le reste de l'Europe et ailleurs que — malgré toutes les bonnes intentions visant à créer une Europe du partenariat qui pratique des échanges ouverts avec le monde extérieur — une « forteresse Europe » engagée dans des mesures protectionnistes plus ou moins prononcées puisse en résulter.

*Action proposée*

Afin de surmonter les clivages restant en Europe, la Communauté devrait se prévaloir de la mise en œuvre de son marché intérieur pour intensifier ses relations économiques et autres avec le reste de l'Europe — appartenant ou non à l'Espace économique européen (EEE) prévu entre la Communauté et les pays membres de l'AELE. Elle devrait accorder au Conseil de l'Europe un rôle important dans l'effort de construction d'un « espace européen démocratique » pour l'ensemble du continent, et examiner dans quelle mesure ce but serait mieux réalisé par l'adhésion de la Communauté en tant que telle au Conseil de l'Europe.

**I. Projet de résolution**

1. Au nombre des événements déterminants de l'histoire européenne contemporaine, rares sont ceux dont la portée égale celle de la décision des douze Etats membres de la Communauté européenne de compléter leur système de marché interne au début de 1993, avec pour conséquences essentielles la libre circulation entre les différents pays des personnes, des services, des marchandises et des capitaux, ainsi que l'établissement de conditions de concurrence uniformisées.

2. The European Community's "1992" project constitutes a means for economic growth and for reinforcing Western Europe's dynamic development. The objectives of integration policies have led economic and political decision-makers to concentrate more intensely on the issues at hand, have led to structural adjustment and have spurred trade negotiations, as well as a wave of domestic and foreign investment.

3. Fears persist, however, in Europe and beyond, in particular in the United States of America, of a "Fortress Europe" after 1992, engaging in protectionist practices under the strain of its own integration and for reasons of immediate political and economic expediency. Such apprehension continues to be felt, indeed grows, despite the pledge in the 1957 Treaty of Rome establishing the European Economic Community that it should "contribute ... to the progressive abolition of restrictions on international trade" and despite recent commitments to creating a "partnership Europe" with the outside world.

4. The "1992" project will bring its greatest advantages to the citizens of the European Community and to the world if it combines internal integration with a maximum of co-operation with, and openness to, the Community's European and non-European partners, in accordance with the multilateral trade system of GATT.

5. The economic cohesion of Western Europe will be strengthened through the enlargement of the internal market to include also the EFTA countries. The resulting European Economic Area (EEA) will provide an attractive means for many countries of participating in a major European market, one which is different from membership of the Community.

6. The abolition of trade barriers in the European Economic Area and the general liberalisation of international economic relations cannot but have long-term benefits for the countries concerned. The daily life of consumers and producers is likely to improve. After transitional problems have been mastered, enhanced economic growth is likely, accompanied by the creation of new employment and increased well-being on the part of the countries in the European Economic Area.

7. More immediately, however, integration will entail restructuring costs whose material, social and psychological repercussions should be carefully examined in order to prevent the economic sectors most directly concerned from being destabilised.

8. The Assembly emphasises that the completion of the European internal market should

2. Le projet «1992» de la Communauté européenne constitue un moyen de croissance économique et de renforcement de la dynamique de développement de l'Europe occidentale. Les objectifs de la politique d'intégration ont suscité une concentration de la réflexion des acteurs du monde économique et politique, générant des ajustements structurels et entraînant des négociations commerciales ainsi qu'une vague d'investissements intérieurs et extérieurs.

3. La crainte persiste néanmoins en Europe et ailleurs, surtout aux Etats-Unis d'Amérique, d'une «forteresse Europe» après 1992, pratiquant le protectionnisme sous la pression de sa propre intégration et pour des motifs d'opportunités économiques et politiques immédiates. Cette appréhension subsiste et se développe en dépit de la promesse, que formulaient, en 1957, les signataires du Traité de Rome établissant la Communauté économique européenne, de «contribuer ... à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux» et en dépit du récent engagement de créer une «Europe du partenariat» du monde extérieur.

4. Le projet «1992» déploiera ses effets les plus avantageux pour les citoyens de la Communauté européenne et pour le monde s'il conjugue l'intégration interne et un maximum de coopération et d'ouverture vis-à-vis des partenaires européens et non européens de la Communauté, en accord avec le système multilatéral de commerce du GATT.

5. La cohésion économique qui caractérise l'Europe occidentale sera renforcée avec l'élargissement du marché intérieur aux pays de l'AELE, l'Espace économique européen (EEE) offrant à de nombreux pays une forme attrayante de participation au grand marché, différente de l'adhésion à la Communauté.

6. L'élimination des barrières commerciales dans l'Espace économique européen et la libéralisation générale des relations économiques internationales ne pourront avoir à long terme que des effets positifs pour les pays concernés. La vie quotidienne des consommateurs ou des producteurs devrait s'améliorer. Après que les problèmes de transition se seront estompés, on devrait enregistrer une croissance économique accrue, la création de nouveaux emplois et une augmentation du bien-être national des pays de l'Espace économique européen.

7. Toutefois, à plus court terme, la mise en vigueur des mécanismes d'intégration entraînera des coûts de restructuration dont les inconvénients matériels, sociaux et psychologiques doivent être soigneusement examinés afin de prévenir une déstabilisation des secteurs économiques les plus concernés.

8. L'Assemblée souligne que l'achèvement du marché intérieur européen ne devrait pas aggra-

not be allowed to deepen the divide in Europe, and that the Council of Europe, to which all EC and EFTA countries belong, has an important, new pan-European role to play in promoting greater cohesion and unity among the countries of Europe, and in building a "European Democratic Area" across the continent, not least within the CSCE context.

9. The Assembly, in conclusion :

i. encourages the European Community :

a. to study in greater depth the transitional effects of integration in order to permit the economies involved to adapt gradually in areas of major change, thus avoiding any calling into question, at national or regional level, of the plan to complete the internal market ;

b. to step up information to Community citizens as regards the practical consequences of an evolution whose effects on daily life are poorly understood ;

c. to stand by its traditional commitment to open trade and to avoid having recourse to protectionist practices against outside countries in order to achieve further integration ;

d. to aim, in the forthcoming EEA treaty, at the creation of a dynamic European Economic Area satisfying both its own need for inner cohesion and the legitimate interests of its partners ;

e. to promote more balanced trade relations with developing countries, and to enhance co-operation aiming to improve their social and economic conditions ;

f. to examine whether the aims referred to in paragraphs 8 and 9.ii.b in this resolution can be better realised if the European Community as such accedes to the Council of Europe, as called for in the European Parliament's resolution of 11 July 1990 and in the Parliamentary Assembly's Recommendation 1139 (1991) on the institutional role of the Council of Europe in a continent aspiring to greater unity ;

ii. calls on the European Community and the EFTA countries :

a. to establish as close economic relations as possible with the other European countries, by opening their markets and by offering them increased assistance in modernising and reforming their economies, thereby favouring the emergence of a real awareness of the need for a greater Europe of solidarity ;

ver le clivage de l'Europe, et que le Conseil de l'Europe, auquel appartiennent tous les pays membres de la Communauté et de l'AELE, détient un nouveau rôle paneuropéen important dans la promotion d'une plus grande cohésion et unité entre les pays de l'Europe, et dans la construction d'un «Espace européen démocratique» sur l'ensemble du continent, notamment dans le cadre de la CSCE.

9. En conclusion, l'Assemblée :

i. encourage la Communauté européenne :

a. à approfondir l'étude des effets transitoires de l'intégration pour permettre aux économies concernées de s'adapter graduellement là où il y aura de grands changements, de telle sorte que le programme de marché intérieur ne soit pas remis en cause aux niveaux national et régional ;

b. à intensifier l'information des citoyens communautaires sur les conséquences pratiques d'un processus d'évolution dont on perçoit insuffisamment en quoi il modifiera leur vie quotidienne ;

c. à respecter son engagement traditionnel pour une politique commerciale ouverte et éviter le recours à des pratiques protectionnistes contre d'autres pays pour parvenir à une meilleure intégration ;

d. à viser, par le traité futur sur l'EEE, à la création d'un Espace économique européen dynamique, satisfaisant à la fois à son propre besoin de cohésion interne et aux légitimes intérêts de ses partenaires ;

e. à promouvoir des relations commerciales plus équilibrées avec les pays en voie de développement et à intensifier une coopération visant à améliorer leurs conditions sociales et économiques ;

f. à rechercher si les objectifs mentionnés aux paragraphes 8 et 9, alinéa ii.b dans la présente résolution peuvent être mieux réalisés si la Communauté européenne en tant que telle adhère au Conseil de l'Europe, tel que demandé dans la résolution du Parlement européen du 11 juillet 1990 et dans la Recommandation 1139 (1991) de l'Assemblée parlementaire relative au rôle institutionnel du Conseil de l'Europe dans un continent aspirant à une unité renforcée ;

ii. invite la Communauté européenne et les pays de l'AELE :

a. à établir des relations économiques aussi étroites que possible avec les autres pays européens, en leur ouvrant leurs marchés et en leur offrant une assistance accrue pour la modernisation et la réforme de leurs économies, favorisant ainsi l'émergence d'une véritable prise de conscience du besoin d'une plus grande Europe solidaire ;

b. to make full use of the Council of Europe as a privileged joint forum not only between EFTA and European Community members in fields like legal co-operation, culture, education, environment protection, employment and social matters, but also with the rest of Europe, and in particular countries in its central and eastern parts, for co-operation in the political domain and in the fields of democracy and human rights.

## II. Explanatory memorandum

by Dame Peggy FENNER and Mr FLÜCKIGER

### I. Introduction — Europe in a changing world

1. History oftentimes does not move smoothly, but in fits preceded by building tensions and followed by consolidation — much as the earth's continental plates slowly press against each other before an earthquake occurs, which in turn serves to restore a temporary equilibrium.

2. Rarely in modern times has European history been evolving faster than at present, with two momentous developments clearly under way. The one is the economic and political reform of the countries of Central and Eastern Europe, the other is the effort on the part of the twelve member states of the European Community, the continent's most cohesive political and economic union of independent countries, to form a truly integrated internal market by the beginning of 1993. The European order established at Yalta by the victorious powers at the close of the second world war — and which remained a "given" in the European, and hence world, equation until 1989 — is now crumbling, leaving in its wake a host of new opportunities and, need we add, new risks.

3. It is primarily economic forces which underlie both Eastern European *perestroika* and the "1992" project. The dead-end street of the communist command economics provided no exit for the stagnant, indeed collapsing, economies of Eastern Europe — especially when surrounded by the fast lanes of incomparably more dynamic Western markets. Furthermore, "1992" reflects the conviction of the "Twelve" of the European Community that the Treaty of Rome stipulating the EC Common Market has by far not yet been achieved, and that unless they integrate essential parts of their economies, Europe's own "express-way" to prosperity may well turn into a dirt road, especially in the merciless competition with the USA and Japan. Other economic developments, such as the growing difficulties on the part of both superpowers to shoulder their extensive military commit-

b. à utiliser pleinement le forum commun privilégié qu'est le Conseil de l'Europe, non seulement entre les membres de l'AELE et ceux de la Communauté européenne dans des domaines tels que la coopération juridique, la culture, l'éducation, la protection de l'environnement, l'emploi et les affaires sociales, mais également avec le reste de l'Europe, en particulier sa partie centrale et orientale, pour une collaboration dans le domaine politique et dans les secteurs de la démocratie et des droits de l'homme.

## II. Exposé des motifs

par Dame Peggy FENNER et M. FLÜCKIGER

### I. Introduction — L'Europe dans un monde en mutation

1. L'Histoire se déroule rarement en douceur : elle procède plutôt par soubresauts, précédés de la formation de tensions et suivis d'une consolidation — un peu de la même manière que les plaques continentales terrestres se pressent lentement l'une contre l'autre avant qu'un tremblement de terre ne survienne qui, à son tour, sert à restaurer un équilibre temporaire.

2. Rarement, à l'époque contemporaine, l'histoire européenne a évolué plus vite qu'aujourd'hui, où deux dynamiques sont visiblement en cours. L'une est la réforme économique et politique des pays d'Europe centrale et orientale. L'autre est l'effort tenté par les douze Etats membres de la Communauté européenne, l'union politique et économique la plus étroite d'Etats indépendants du continent, pour former un marché intérieur véritablement intégré pour le début de 1993. L'ordre européen établi à Yalta par les puissances victorieuses à l'issue de la seconde Guerre mondiale — et qui est resté une « donnée » de l'équation européenne et donc mondiale jusqu'en 1989 — est en train de disparaître, ouvrant ainsi une foule de nouvelles opportunités et, faut-il le dire aussi, de nouveaux risques.

3. Ce sont avant tout des forces économiques qui sous-tendent à la fois la *perestroïka* est-européenne et le projet « 1992 ». L'impasse de l'économie sous contrôle communiste n'a offert aucune issue aux économies stagnantes ou en train de s'effondrer de l'Europe orientale — surtout lorsqu'elles sont entourées par les grandes avenues des marchés occidentaux incomparablement plus dynamiques. En outre, « 1992 » reflète la prise de conscience par les Douze de la Communauté européenne du fait que le Marché commun stipulé dans le Traité de Rome n'a pas encore été réalisé et que, s'ils n'intègrent pas les parties essentielles de leurs économies, la propre « voie rapide » de l'Europe vers la prospérité pourrait très bien retomber au stade de la piste boueuse, surtout dans la concurrence sans merci avec les Etats-Unis et le Japon. D'autres péripéties économiques, telles que

ments in Europe, have sped up the above two processes.

## II. "1992": What is it and what will it be?

4. The fundamental questions to be asked about the "1992" project from the perspective of the twenty-five countries that make up the Council of Europe are: what it is, what it will turn out to be, what the chances are of its being brought to a successful conclusion, what pitfalls may lie in its way and, on the basis of this, what consequences it will hold in store for the rest of Western Europe, for an Eastern Europe trying to edge closer to it, and for the rest of the world, both the industrialised north and the developing south.

5. The Community internal market, it will be recalled, signifies the most ambitious effort since the years following the creation of the EC in 1957 to realise the so-called "four freedoms" within the customs union: the free movement of goods, services, capital and people among 323 million Community citizens. The basis for the realisation of a "Europe without frontiers" was a white paper presented by the Commission of the European Communities in 1985, outlining some 280 directives that will have to be adopted to achieve the necessary harmonisation.

6. As these lines are being written, nearly 70% have been agreed upon, be it that the thorniest ones remain. They include the harmonisation of taxes, especially value added levies; abolishing border posts — which would require new and more efficient forms of co-operation notably to ensure the observation of health standards and the fight against terrorism; agreeing on joint product specifications and standards; and drawing up a uniform corporate legislation facilitating international investment. Other proposals concern common policies in the field of transport, energy, research and the environment.

7. Further goals, the desirability of which is, however, disputed by certain member states, are the achievement of monetary union including the establishment of a common Community currency (building on the present ecu system) and the creation of a system of a European central bank to manage it. These latter two objectives will, however, require such a close co-ordination of national policies in all spheres, that it is doubtful whether they can be achieved within the near future.

8. A "Europe without frontiers" would be beneficial not only for Europeans. It would also make life easier for everyone selling in Europe,

les difficultés croissantes de la part des deux superpuissances à supporter la charge de leurs importants engagements militaires en Europe, ont accéléré les deux processus mentionnés plus haut.

## II. «1992»: quel est ce projet et que deviendra-t-il?

4. Les questions fondamentales qu'il convient de poser à propos du projet «1992», du point de vue des vingt-cinq pays qui constituent le Conseil de l'Europe, sont les suivantes: quel est-il? Que sera-t-il en fin de compte? Quelles chances a-t-il d'aboutir? Quels obstacles se trouvent sur sa voie? Et, compte tenu de tout cela, quelles conséquences comportera-t-il pour le reste de l'Europe occidentale, pour une Europe orientale qui essaie de s'en rapprocher, et pour le reste du monde, tant pour le Nord industrialisé que pour le Sud en voie de développement?

5. Le marché intérieur européen, rappelons-le, représente l'effort le plus ambitieux déployé depuis les années suivant la création de la Communauté européenne en 1957 pour réaliser pour les 323 millions de citoyens de la Communauté ce que l'on a appelé les «quatre libertés» à l'intérieur de l'union douanière: la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. La réalisation d'une «Europe sans frontières» trouvait sa base dans un livre blanc présenté par la Commission des Communautés européennes en 1985, où sont esquissées quelque 280 directives qu'il faudra adopter pour parvenir à l'harmonisation nécessaire.

6. Au moment où ces lignes sont écrites, plus de 70 % de ces directives ont déjà été adoptées, même si les plus épineuses restent encore à l'étude. Celles-ci concernent l'harmonisation des fiscalités, surtout des taux de TVA, la suppression des postes de douane — qui demanderait de nouvelles formes, plus efficaces, de coopération pour assurer l'application des normes de santé et la lutte contre le terrorisme — l'adoption de spécifications et de normes communes pour les produits, et l'élaboration d'une législation uniforme sur les sociétés, qui faciliterait les investissements internationaux. D'autres propositions concernent les politiques communes dans le domaine des transports, de l'énergie, de la recherche et de l'environnement.

7. D'autres objectifs, dont l'opportunité est toutefois contestée par certains Etats membres, sont la création d'une monnaie commune de la Communauté européenne (fondée sur le présent système de l'Ecu) et la création d'une banque centrale européenne pour la gérer. Ces deux derniers objectifs exigeront, toutefois, une coordination tellement étroite des politiques nationales dans toutes les sphères qu'il est douteux que l'on puisse les atteindre dans un proche avenir.

8. Une «Europe sans frontières» ne serait pas seulement bénéfique pour les Européens, elle faciliterait également la vie à tous ceux qui ven-

whether foreign firms operating in the Community area or exporting to it from outside. They would no longer have to adapt to different market rules, or bother with different national rules and regulations. Finally, they would benefit from the increased prosperity and, hence, purchasing power resulting from the process itself.

9. The "1992" project, also known as "Europe without frontiers", has led to a new wave of enthusiasm in favour of European unity, even though that support may be tested when the unification process starts affecting the core domains of national sovereignty. We wish to emphasise the way in which it has changed "Euro-pessimism" into "Euro-optimism" — mingled, so we hope, with a healthy dosage of "Euro-realism" as to where the real problems lie. It is concentrating the minds of thousands of decision makers in and outside Europe, forcing them to abandon old habits and prepare Europe for a more active role in world affairs. It has led to a spurt of overseas investment into the Community, and it is already giving the Community a greater say in world trade negotiations and political affairs. In Central and Eastern Europe it has even become a weapon in the hands of reformers, who argue that *perestroika* has to be pursued when the Community engages in its own variant of it. In conclusion, we may all have different ideas about individual aspects of the "1992" project, but we must recognise its historic significance.

10. The above should not, however, prevent us asking a number of basic questions about the face of the post-1992 Community *vis-à-vis* the outside world. Will it, after 1993, turn out to be in the spirit of the Preamble of the 1957 Treaty of Rome establishing the European Economic Community, that is, "desiring to contribute, by means of a common commercial policy, to the progressive abolition of restrictions on international trade" (paragraph 7) and "intending to confirm the solidarity which binds Europe and the overseas countries, and desiring to ensure the development of their prosperity, in accordance with the principles of the Charter of the United Nations". In other words, will it be a "partnership Europe" in economic and trade terms and, by extension, part of a "partnership with the world"?

11. Or, conversely, will it become the "fortress Europe" feared by especially our North American friends? Will it be so overburdened by the strains of its own integration that it will, in spite of its present pledges, see itself forced to sacrifice the princi-

dent en Europe, qu'il s'agisse d'entreprises étrangères ayant des activités dans la Communauté européenne ou exportant de l'extérieur vers la Communauté européenne. Ces entreprises n'auraient plus à s'adapter aux différentes règles du marché, ni à se préoccuper des règles et règlements nationaux différents. Enfin, elles profiteraient de la prospérité accrue et donc du pouvoir d'achat résultant du processus.

9. Le projet «1992», également intitulé «Europe sans frontières», a entraîné une nouvelle vague d'enthousiasme en faveur de l'unité européenne, enthousiasme qui sera peut-être néanmoins mis à l'épreuve quand le processus d'unification commencera à produire des effets dans les domaines fondamentaux de la souveraineté nationale. Nous voulons souligner la manière dont il a changé l'«europessimisme» en «eurooptimisme», assorti, nous l'espérons du moins, d'un dosage salutaire d'«euroréalisme» sur la question de savoir où se situent les véritables problèmes. Ce projet absorbe les esprits de millions de décideurs en Europe et hors d'Europe, les forçant à abandonner de vieilles habitudes et à préparer l'Europe à un rôle plus actif dans les affaires mondiales. Il a suscité une marée d'investissements affluant vers la Communauté et, aujourd'hui déjà, donne à la Communauté européenne davantage de poids dans les négociations commerciales et les affaires politiques mondiales. En Europe centrale et orientale, il est même devenu une arme dans les mains de réformateurs qui font valoir que la *perestroïka* doit se poursuivre alors que la Communauté européenne s'engage, de son côté, dans une démarche analogue. En conclusion, nous pouvons tous avoir des idées différentes sur certains aspects particuliers du projet «1992», mais nous devons reconnaître son importance historique.

10. Ce qui précède ne devrait toutefois pas nous empêcher de nous poser un certain nombre de questions fondamentales sur la physionomie qu'aura la Communauté d'après 1992 pour le monde extérieur. Sera-t-elle, après 1993, conforme à l'esprit du préambule du Traité de Rome de 1957 instituant la Communauté économique européenne, où les Etats signataires se déclaraient «désireux de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux» (paragraphe 7) et «entendant confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer, et désirant assurer le développement de leur prospérité, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies»? En d'autres termes, sera-t-elle une «Europe du partenariat» en termes économiques et commerciaux, et, par extension, un élément d'un «partenariat mondial»?

11. Ou, inversement, l'Europe deviendra-t-elle «l'Europe-forteresse» redoutée particulièrement par nos amis nord-américains? Sera-t-elle aussi surchargée par les contraintes de sa propre intégration au point que, en dépit de ses promesses

ples of free trade and non-discrimination on the altar of political expediency? Is the occasional talk in Brussels these days of "transitional" (often a code word for "permanent") trade protection in the post-1993 era, mere sabre rattling or an omen of events to come?

12. The words of Jacques Delors, the President of the Commission of the European Communities, before the European Parliament in Strasbourg in January 1989 assured us of the opposite: "All economic data", he said, "show that it would be absurd for the biggest world exporter of goods, that is the European Community, to close its borders to foreign products. Community trade represents 20% of world trade, compared with 15% in the case of the United States and 9% in the case of Japan. Who cannot see in these figures that Europe would be the first victim of a rising protectionism, since she is more dependent on international trade than her partners?"

13. The fact that one of your Rapporteurs comes from an EFTA country, Switzerland, and the other from a Community country with particularly intensive trade links to the rest of the world, the United Kingdom, is not at issue here. For the consequences of an inward-looking, "barricaded" Community would ultimately be felt by all — EC and EFTA countries, Eastern Europe, the rest of the OECD area and the developing south — in the form of shrinking international trade. And what trade there would be, would risk being "voluntarily restrained", "quotaed", "contingented", agreed on in grace by bureaucracies rather than freely exchanged through fair competition on the market place.

14. No doubt the thrust towards continued economic integration of Europe will come from the European Community. It provides a "core" around which — in these uncertain, and in future perhaps even more critical, times — the rest of Europe somehow gyrates. It constitutes — together with the Council of Europe — the best hope for our continent to have a real influence in world affairs — one of democracy, freedom and human rights — together with other similar voices in a world threatened by the forces of fanaticism and oppression.

15. However, the EC does not equal all of Europe, nor does for that matter our twenty-five-nation Council of Europe. But from the economic point of view, imagine the economic — and hence political — attraction which a "Twelve (EC) plus Six (EFTA) plus X (other European states)" free trade grouping could exert on the rest of our continent and beyond. A Europe which seeks as an ulti-

actuelles, elle se verra forcée de sacrifier le principe de la liberté des échanges sur l'autel de la commodité politique? L'évocation occasionnelle, ces jours derniers à Bruxelles, d'une protection commerciale «transitoire» (souvent mot code pour «permanente») après 1993 représente-t-elle une simple menace ou un signe d'événements à venir?

12. Dans les paroles qu'il a prononcées devant le Parlement européen à Strasbourg, en janvier 1989, Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, nous a assurés du contraire: «Toutes les données économiques, déclara-t-il, prouvent qu'il serait absurde pour le plus grand exportateur mondial de biens, c'est-à-dire la Communauté européenne, de fermer ses frontières aux produits étrangers. Les échanges de la Communauté européenne représentent 20 % du commerce mondial, à comparer avec 15 % aux Etats-Unis et 9 % au Japon. Qui ne voit dans ces chiffres que l'Europe serait la première victime d'un protectionnisme montant, d'autant qu'elle est, plus que ses partenaires, dépendante du commerce international.»

13. Le fait que l'un de vos rapporteurs appartienne à un pays de l'AELE, la Suisse, et l'autre à un pays de la Communauté européenne ayant des liens commerciaux particulièrement forts avec le reste du monde, à savoir le Royaume-Uni, n'est pas en cause ici. Car les conséquences d'une Communauté «barricadée», tournée vers l'intérieur, seraient, en fin de compte, ressenties par tous — les pays de la Communauté européenne et de l'AELE, l'Europe orientale, le reste de la zone OCDE et le Sud en voie de développement — sous la forme d'une restriction des échanges internationaux. Et le peu d'échanges qui subsisteraient risqueraient d'être «volontairement restreints», «frappés de quotas», «contingentés», autorisés par la grâce des bureaucraties plutôt que librement conclus par le biais d'une concurrence loyale sur le marché.

14. L'élan nécessaire à la poursuite de l'intégration économique de l'Europe viendra sans nul doute de la Communauté européenne. Elle constitue un «noyau» autour duquel, en cette période incertaine et peut-être plus critique encore dans l'avenir, le reste de l'Europe en quelque sorte gravite. Elle est, avec le Conseil de l'Europe, le meilleur espoir pour notre continent d'exercer une réelle influence sur les affaires mondiales — influence dans le sens de la démocratie, de la liberté et des droits de l'homme — conjointement à d'autres voix similaires dans un monde menacé par les forces du fanatisme et de l'oppression.

15. Néanmoins, la Communauté européenne n'est pas toute l'Europe, pas plus que notre Conseil de l'Europe avec ses vingt-cinq Etats membres. Mais on peut imaginer l'attraction économique, et donc politique, qu'un groupement de libre-échange de douze (CEE) plus six (AELE) plus x (autres Etats européens) pourrait exercer sur le reste de notre continent et au-delà. Une Europe

mate goal a kind of "confederation of Europe" (as envisaged most recently by President Mitterrand), could not start out better than with a truly integrated European economic area, with which progressively more and more European countries would associate themselves. Your Rapporteurs thus believe in the rights of both those countries which wish to continue on the path to eventual complete unification (the EC countries) and those who at least for the moment do not feel ready to relinquish all of their political sovereignty, including in the areas of defence and monetary policy. Europe must be able to accommodate the several "speeds" of integration mentioned, without "punishing" those who want to proceed more slowly.

16. It is heartening to note that the EC-EFTA ministerial meeting, held on 19 December 1990, seems to have been guided by the same concerns and considerations as those outlined above. In their joint declaration, relevant parts of which are given in an appendix to this report, they confirmed the "high priority they attach to the privileged relationship between the Community, its member states and the EFTA countries, which is based on proximity, longstanding common values and European identity". The declaration further underlined "the important contribution which the EEA as a concrete expression of these relations would make as a building block in the new European architecture" and stressed "the significance of further development of the European Community in the interest of Europe as a whole". They also "reiterated their firm political commitment to the rapid conclusion of a comprehensive EEA agreement based on equality, which should ensure the greatest possible mutual interest for the parties concerned as well as the global balanced character of their co-operation".

### III. *Consequences of "1992" for the common man in Europe*

17. Discussions about any economic reform — and the "1992" project is no exception — easily become abstract and distant from the concerns of the ordinary citizen. Yet it is he or she who will bear the consequences of — or more positively stated, reap the benefits from — the event in question. In order to make it more tangible, let us take the hypothetical example of an optician who owns a little store, perhaps somewhere in the vicinity of Strasbourg, since it is there that this report will be debated. Let us further assume that all the parts of the white paper on the reform presented by the Commission of the European Communities in 1985 are realised — a far from certain assumption considering the many difficulties remaining in the negotiations.

dont l'objectif ultime est de devenir une sorte de «confédération européenne» (comme l'a envisagé très récemment le Président Mitterrand) ne pourrait pas prendre un meilleur départ qu'en créant un Espace économique européen intégré, auquel progressivement un nombre croissant de pays européens s'associeraient. Vos rapporteurs croient donc en les droits non seulement des pays désireux de poursuivre sur la voie d'une unification complète (les pays de la CEE), mais aussi de ceux qui, au moins pour le moment, ne se sentent pas disposés à abdiquer toute leur souveraineté politique, y compris dans les domaines de la défense et de la politique monétaire. L'Europe doit pouvoir faire une place à différentes «vitesses» d'intégration, sans «sanctionner» ceux qui veulent avancer plus lentement.

16. Il est encourageant de noter que les participants à la Rencontre ministérielle CEE-AELE du 19 décembre 1990 semblent avoir été guidés par les préoccupations et les considérations exposées ci-dessus. Dans leur Déclaration commune, dont les parties pertinentes sont jointes en annexe au présent rapport, ils ont confirmé «qu'ils considéraient comme hautement prioritaires les relations privilégiées qui existent entre la Communauté, ses Etats membres et les pays de l'AELE, et qui sont fondées sur la proximité, des valeurs communes de longue date et l'identité européenne». Ils ont également souligné «que l'EEE, en tant qu'expression concrète de ces relations, jouerait un rôle important dans la construction de la nouvelle architecture européenne» et ils ont fait valoir «qu'il était important pour l'Europe tout entière que la Communauté européenne continue à se développer». Ils ont en outre «réitéré leur ferme engagement politique de conclure rapidement un accord global sur l'Espace économique européen, fondé sur le principe de l'égalité, qui devrait garantir l'intérêt mutuel le plus large possible aux parties concernées ainsi que le caractère global et équilibré de leur coopération».

### III. *Conséquences de «1992» pour l'Européen moyen*

17. Les débats consacrés aux réformes économiques — et le projet «1992» ne fait pas exception — tendent facilement à devenir abstraits et à s'éloigner des préoccupations des populations. Ce sont pourtant elles qui subiront les conséquences ou, dans une optique plus positive, récolteront les profits des réformes envisagées. Pour parler plus concrètement, prenons l'exemple hypothétique d'un opticien possédant un petit magasin, aux environs de Strasbourg, par exemple, puisque c'est là que le présent rapport sera examiné. Supposons ensuite que tous les éléments du livre blanc sur la réforme, présenté en 1985 par la Commission des Communautés européennes soient mis en œuvre — ce qui est loin d'être certain si l'on considère les nombreuses difficultés sur lesquelles butent encore les négociations.

18. On the one hand our optician would be able to buy, say his contact lenses or frames, in any EC country without having to worry about differing technical or safety standards, since these will now be harmonised throughout the EC area. (At present such differing standards cost EC consumers about 3% of total production costs.)

19. He would also probably receive his supplies from abroad more quickly (assuming that he chose a foreign supplier for price reasons), as all intra-EC border controls would no longer exist (at present costing consumers 1,8% of the value of goods traded). If he wanted to expand he could probably obtain loans more readily, speedily and cheaply due to the freedom of movement of capital (as of 1 July 1990 for most EC member states) and bank establishments abroad (the "Single Banking Licence"), providing for greater competition among lending institutions.

20. If he wished to set up a subsidiary abroad there would be a lot less bureaucracy than at present, due to the planned complete freedom of establishment in any EC country and the mutual recognition of diplomas and other professional qualifications. He could even participate in the quest for foreign public procurement bids, say for the supply of glasses for recruits in neighbouring Baden-Württemberg, as that sector also ceases to be a national preserve. (Government procurement in EC member states today amounts to about 20% of GNPs, and annual savings to tax payers resulting from greater competition in this area could amount to some 20 thousand million ecus according to EC estimates.)

21. Finally, he would be able to market his services more aggressively across the border, since the harmonisation of value added taxes (VAT — still a very difficult negotiation topic) among EC member states would be complete. On the other hand, our optician may wake up one day and find that an Irish, or an Italian, colleague has set up shop in the neighbourhood. Furthermore, part of his clientele may (temporarily) lose their jobs as less efficient industries, etc., are forced out of the market, and hence may be able to afford changing their glasses or contact lenses less often (even though much of the cost for such expenditure is covered by social security). So competition is likely to increase for everybody, resulting, it is hoped, in a net gain for society as a whole in the form of better and cheaper products and services.

18. Notre opticien pourrait acheter ses lentilles de contact ou ses montures dans n'importe quel pays de la CEE, sans avoir à se préoccuper de différences entre les normes techniques ou les normes de sécurité, puisque celles-ci seront harmonisées dans toute la Communauté (ces différences de normes coûtent à l'heure actuelle aux consommateurs de la CEE environ 3 % du coût total de production).

19. Il recevrait sans doute plus rapidement ses fournitures de l'étranger (en supposant qu'il choisisse un fournisseur étranger pour des raisons de prix), car tous les contrôles frontaliers auront été supprimés à l'intérieur de la CEE (ils coûtent actuellement aux consommateurs 1,8 % de la valeur des marchandises commercialisées). S'il voulait s'agrandir, il pourrait probablement obtenir des prêts plus facilement, plus vite et à des taux plus avantageux grâce à la liberté de circulation des capitaux (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1990 pour la plupart des États membres de la CEE) et d'implantation de banques à l'étranger (rendue possible par la «licence bancaire unique») qui intensifiera la concurrence entre les établissements de prêts.

20. S'il voulait créer une filiale à l'étranger, les démarches administratives seraient infiniment plus simples qu'à l'heure actuelle, puisque l'on projette d'instituer une liberté complète d'établissement dans n'importe quel pays de la CEE et la reconnaissance mutuelle des diplômes et des autres qualifications professionnelles. Il pourrait même répondre à des appels d'offre lancés par des autorités publiques étrangères, par exemple pour la fourniture de lunettes aux conscrits du *Land* voisin de Bade-Wurtemberg, car ce secteur cesserait également d'être une prérogative nationale (les achats des pouvoirs publics dans les États membres de la Communauté s'élèvent actuellement à environ 20 % du PNB et une plus grande concurrence dans ce domaine entraînerait pour le contribuable des économies pouvant atteindre 20 milliards d'Ecus par an, d'après les estimations de la CEE).

21. Enfin, il lui serait plus facile de commercialiser ses services à l'étranger puisque l'harmonisation des taxes sur la valeur ajoutée — sujet de négociations encore très difficile — entre les États membres de la CEE serait entièrement réalisée. En revanche, notre opticien risquerait davantage de constater un beau jour qu'un collègue irlandais ou italien s'est installé dans son quartier. De plus, certains de ses clients risquent de perdre (temporairement) leur emploi au moment où les entreprises les moins compétitives seront obligées de se retirer du marché, et ils n'auront peut-être plus les moyens de faire remplacer leurs lunettes ou leurs verres de contact aussi souvent (en dépit du fait que la dépense soit en grande partie prise en charge par la sécurité sociale). La concurrence risque donc de devenir plus dure pour tous avec, espérons-le, un net profit pour la société dans son ensemble grâce à une meilleure qualité et à une baisse du prix des produits et des services.

22. One area affected by the integrated internal market may be the movement of works of art. Several members of the Committee on Economic Affairs and Development fear that current plans by the Commission of the European Community to propose a value added tax within the EC on works of art would provoke a massive movement of such objects out of Europe to countries without such a tax, to the obvious detriment of our continent's cultural heritage. This is a problem which is already being studied in concert by the competent committees of the European Parliament and the Parliamentary Assembly.

23. If a lot is being said about the positive consequences of a fully integrated EC market, much less attention is being given to the considerable transitional difficulties likely to result. As hinted above, enhanced competition across borders among different EC regions will, before it leads to enhanced prosperity, most probably result in a certain economic destabilisation, loss of employment in many sectors, a worsening situation for the most exposed groups in vulnerable regions, social tension, an accelerated abandonment of disadvantaged regions in favour of already crowded urban areas with their serious crime problems, etc. (The average *per capita* income in the richest EC region is about eight times that of the poorest.) This will make necessary compensatory policies, especially more resources set aside for regional development, and a greater sense of solidarity among Europeans. It will also require a better understanding among policy makers of what exactly these transitional problems will be like and, on its basis, a better preparation of EC citizens of what awaits them. If this is not done the result may be a popular backlash against the "1992" project as such, possibly even leading to "mini-fortress Europes" at national or regional level, in the areas most negatively affected by the enhanced competition resulting from "1992".

24. Before we turn to the EC's relations with EFTA, it is worth pointing to two additional dangers facing the "1992" project. The first has to do with a possible lack of resolve on the part of member states, as negotiations begin to home in on the core issues affecting national sovereignty. What will the European public and European industry say if 1993 is no different, from the integration point of view, from 1990? If, say, French consumers still have to pay customs on perfume they send for from, say, Italy (yes, they have to today), or if a Spanish television dealer cannot buy a dozen sets in, say, France, load them on to a truck and transport them back home without paying customs. And what will European, and non-European for that matter, businesses say, who invested in Europe with certain expectations of "post-

22. La circulation d'objets d'art pourrait être affectée par le futur marché intérieur. Plusieurs membres de la commission des questions économiques et du développement craignent que la proposition visant à appliquer une forme de taxe sur la valeur ajoutée aux objets d'art dans la CEE ne déclenche d'importantes sorties de tels objets hors d'Europe, vers des pays n'ayant pas ce genre de taxe, au détriment de l'héritage culturel de notre continent. Ce sujet est déjà étudié conjointement par les commissions compétentes du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire.

23. Si l'on parle beaucoup des conséquences positives d'un marché communautaire pleinement intégré, on accorde beaucoup moins d'attention aux difficultés transitoires considérables qui apparaîtront vraisemblablement. Comme on l'a vu, la concurrence interfrontalière accrue entre les différentes régions de la CEE entraînera probablement, avant d'apporter une prospérité plus grande, une certaine déstabilisation économique, des pertes d'emplois dans de nombreux secteurs, une aggravation de la situation des groupes les plus exposés dans les régions vulnérables, des tensions sociales et une accélération de l'abandon des régions défavorisées en faveur des zones urbaines déjà surpeuplées, où se posent notamment de graves problèmes de criminalité (le revenu moyen par habitant de la région la plus riche de la CEE représente environ huit fois celui de la plus pauvre). Des politiques compensatoires, réservant en particulier davantage de ressources au développement régional, et un plus grand sens de la solidarité entre Européens seront donc nécessaires. Il faudra également que les décideurs comprennent mieux en quoi consisteront exactement ces problèmes transitoires et, à partir de là, préparent mieux les citoyens de la CEE à ce qui les attend. Faute de quoi, on risque d'assister à un rejet du projet «1992» par les populations, aboutissant même peut-être à une «Europe de minifortresses» au niveau national ou régional, dans les régions où l'intensification de la concurrence résultant de «1992» aura les effets les plus négatifs.

24. Avant d'aborder la question des relations de la CEE avec l'AELE, il est utile de mentionner les deux dangers auxquels se heurte le projet «1992». Le premier danger réside dans une absence de résolution qui pourrait se faire jour chez les Etats membres au moment où les négociations commenceront à s'orienter vers les questions fondamentales mettant en jeu leur souveraineté nationale. Quelle sera la réaction du public et des industries européennes si 1993 ne diffère en rien, du point de vue de l'intégration, de 1990? Si, par exemple, les consommateurs français doivent encore payer les droits de douane sur les parfums qu'ils importent, par exemple d'Italie (c'est effectivement le cas aujourd'hui), ou si un vendeur espagnol de téléviseurs ne peut pas acheter une douzaine de postes en France, les charger dans sa

1992", if they continue to encounter the same type of problems as before?

25. The second problem is the European Community's lacking democratic legitimacy, sometimes referred to as the "democratic deficit". The European Parliament — the only institution directly elected by popular vote — has only a limited influence over Community legislation, even though it has been expanded under the Single Act. On the other hand, the Commission wields considerable power, even though its members are not elected, but only appointed through a consensus among member governments. The Council of Ministers — that is, the representatives of the governments of member states — has the ultimate decision-making power, but the ability of national parliaments to exercise genuine control over its activities is limited to say the least. In fact, national parliaments of EC member states are swamped with EC legislation they have to approve, but whose implications at national level, say in a country with a federal structure such as Germany, are extremely complicated. Surely, as the EC integrates politically and economically, a solution to the "democracy problem" will become more urgent. And the only answer lies in greater parliamentary control, at the European Parliament level and at that of national parliaments. Otherwise a popular backlash against the whole European idea may be the result.

#### IV. EC-EFTA relations. The role of the Council of Europe

26. If we look at today's already considerable Community-EFTA integration, we must conclude that the state of affairs is the result of a process which started a long time ago. EFTA was created in 1959 as a reaction to the establishment of the European Economic Community in 1957. The EFTA states, then including also the United Kingdom, Denmark and Portugal, introduced an industrial trade among themselves free of customs and quotas, called a Free Trade Area. Each country would, however, apply their own individual trade barriers *vis-à-vis* imports from third countries. As long as the United Kingdom was a member of EFTA, the organisation could be regarded not as a competitor to the Community for the two always had compatible, indeed parallel interests — but as an equal. But today EFTA has a population of only one-tenth of that of the "Twelve".

camionnette et les rapporter dans son pays sans payer de droits de douane? Et quelle sera la réaction des entreprises européennes, ou même non européennes, qui ont investi en Europe dans l'espoir de certains changements après 1992, si elles continuent à rencontrer le même genre de problèmes qu'auparavant?

25. Le deuxième problème réside dans le manque de légitimité démocratique de la Communauté européenne, ce qu'on appelle parfois le «déficit démocratique». Le Parlement européen, seule institution directement élue au suffrage universel, n'a qu'une influence limitée sur la législation communautaire, et cela bien que l'Acte unique européen ait élargi cette influence. La Commission, en revanche, possède un pouvoir considérable, bien que ses membres ne soient pas élus, mais seulement désignés par consensus entre les gouvernements des Etats membres. Le Conseil des Ministres, c'est-à-dire les représentants des gouvernements, a le pouvoir de décider en dernier ressort, mais les parlements nationaux n'ont qu'une possibilité pour le moins limitée d'exercer un véritable contrôle sur ses activités. En fait, les parlements nationaux des Etats membres de la CEE sont submergés de lois communautaires qu'ils doivent approuver, mais dont les incidences au niveau national, par exemple dans un pays à structure fédérale comme l'Allemagne, sont extrêmement complexes. Avec l'intégration politique et économique de la CEE, il deviendra certainement plus urgent de résoudre le «problème de démocratie». La seule réponse consiste à étendre le contrôle parlementaire, tant au niveau du Parlement européen qu'au niveau des parlements nationaux. Faute de quoi l'ensemble de l'idée européenne risque de provoquer des réactions de rejet de la part des populations.

#### IV. Relations CEE-AELE et rôle du Conseil de l'Europe

26. Si nous considérons l'intégration déjà très avancée entre la Communauté européenne et l'AELE, nous devons conclure que la situation est le résultat d'un processus enclenché il y a longtemps. L'AELE a été créée en 1959 en réaction à l'institution, en 1957, de la Communauté économique européenne. Les Etats de l'AELE, qui comprenaient aussi à ce moment-là le Royaume-Uni, le Danemark et le Portugal, ont instauré entre eux un système d'échanges industriels sans droits de douane et sans quotas dans une zone appelée zone de libre-échange. Chaque pays opposait cependant ses propres obstacles aux importations en provenance de pays tiers. Tant que le Royaume-Uni était membre de l'AELE, l'organisation pouvait apparaître non comme une concurrente de la Communauté puisque leurs intérêts étaient toujours compatibles et même parallèles, mais comme une égale. Mais aujourd'hui la population des pays de l'AELE ne représente plus que le dixième de celle des Douze.

27. By the early 1980s it had become clear that, for European economic integration to proceed, for European prosperity to increase, mere free trade in industrial goods was not enough. In April 1984, the EC-EFTA Luxembourg Declaration coined the term "European economic space" (lately referred to as the "European Economic Area"), which signified a new process towards closer co-operation, removal of remaining trade barriers and a spirit of co-operation and agreements in different areas such as research, transport, agriculture and energy.

28. In the six years since the declaration the most significant progress has been achieved in the movement of goods, where agreements have been concluded on: a major improvement to the complex "cumulation" procedures governing rules of origin; the simplification of export documentation; the prevention of technical barriers to trade; and the abolition of export restrictions. Greater transparency has also been achieved in public procurement, state aids and price compensation measures affecting processed agricultural products. In intellectual property, reciprocal legal protection has been agreed for semi-conductor designs. Since the signing of science and technology agreements in 1986-87, EFTA has participated increasingly in Community research and development programmes and now also in COMETT II (technology training). Following an EC/EFTA ministerial meeting in 1987, closer co-operation on environmental issues is getting under way. The Lugano Convention agreed in 1988, when in force, will provide for the mutual recognition of civil and commercial judgments between member states and the EFTA countries.

29. The Rapporteurs' assessment is that progress since 1984 has yielded worthwhile results, but if the objective of a European Economic Area is to be realised then it will be necessary to devise a new structure for EC/EFTA relations. Administrative and institutional differences between the Community and EFTA have proved a hindrance to co-operation, and the need for a new framework to facilitate agreement has been evident for some time.

30. This process of co-operation has, however, faced numerous difficulties. One reason is that the EFTA countries often have tended to wish to negotiate bilaterally instead of jointly. We are told, however, that EFTA cohesion has improved considerably in recent times, presumably under the pressure of the circumstances.

31. The Community was, for some time, too busy with its internal changes to be able to pro-

27. Au début des années 80, il était devenu manifeste que le libre-échange des produits de l'industrie ne suffisait pas à assurer la poursuite de l'intégration économique européenne et de l'accroissement de la prospérité du continent. En avril 1984, la Déclaration CEE-AELE de Luxembourg lança le terme «Espace économique européen» (*European Economic Space*, et plus tard *European Economic Area*), qui désignait un nouveau processus engendrant une coopération plus étroite, la levée des derniers obstacles aux échanges, et une volonté de coopérer et de conclure des accords dans différents domaines comme la recherche, les transports, l'agriculture et l'énergie.

28. Au cours des six années qui se sont écoulées depuis la déclaration, les progrès les plus importants concernant la circulation des denrées ont été réalisés grâce à la conclusion d'accords: amélioration importante des procédures complexes de «cumul» gouvernant les règles d'origine, simplification des documents d'exportation, prévention des obstacles techniques aux échanges et abolition des restrictions à l'exportation. On est également parvenu à une plus grande transparence dans les achats publics, les aides de l'Etat et les subventions aux prix des produits agricoles transformés. En matière de propriété intellectuelle, une protection juridique réciproque a été décidée pour les modèles de semi-conducteurs. Depuis la signature en 1986-1987 des accords sur la science et la technologie, l'AELE participe de plus en plus aux programmes de recherche et de développement de la Communauté. Elle participe maintenant également au programme COMETT II (formation technologique). Suite à une réunion ministérielle CEE/AELE tenue en 1987, une coopération plus étroite pour les questions d'environnement se met en route. La Convention de Lugano conclue en 1988 assurera, une fois en vigueur, la reconnaissance mutuelle par les Etats membres et les pays de l'AELE des jugements en matière civile et commerciale.

29. Les rapporteurs estiment que le chemin parcouru depuis 1984 s'est traduit par des résultats importants, mais que si l'on veut parvenir à créer un «Espace économique européen» il faudra concevoir une nouvelle structure pour les relations entre la CEE et l'AELE. Il s'est avéré que les différences administratives et institutionnelles entre les deux organisations entravaient leur coopération, et que la nécessité d'un nouveau cadre pour faciliter l'entente est manifeste depuis un certain temps.

30. Ce processus de coopération s'est toutefois heurté à de nombreuses difficultés. L'une des raisons en est que les pays de l'AELE ont souvent eu tendance à préférer les négociations bilatérales aux négociations communes. Toutefois, d'après nos informations, la cohésion de l'AELE s'est considérablement améliorée ces derniers temps, probablement sous la pression des circonstances.

31. La Communauté a été, pendant un certain temps, trop occupée par ses changements internes

ceed at great speed in its negotiations with the EFTA countries. This was stressed in 1987 in a document known as the Interlaken Principles. Then, at the beginning of this year, came the so-called Delors initiative. In his previously-mentioned speech to the European Parliament in January 1989, Mr Delors tried to bring the Community-EFTA co-operation out of the deadlock in which it seemed to be stuck. If EFTA strengthened its own system, he said, Community-EFTA relations would be based on the two "pillars" that the organisations represented. In that case, with the exception of foreign and security policy, the scope for co-operation would be very large. However, he cautioned, if EFTA countries chose not to follow his idea, that is, not to strengthen their internal cohesion, then the range of co-operation risked remaining very limited indeed.

32. Why did Mr Delors launch his initiative? We believe three ideas were important to him. Firstly, he wanted to show that the Community is not a "fortress Europe". Secondly, he accepted that the Community and EFTA countries to a great extent share common ideals and interests but that the Community has a different final goal, namely political union. Thirdly, he seemed to say that nothing could distract the Community from completing its internal market. This last point was not the least important, since it makes new members less likely before the completion of the internal market in 1993.

33. As we all know, Mr Delors' initiative started the so-called Oslo-Brussels process. Five expert groups have, since the end of April 1990, been discussing the "four freedoms" (of movement of goods, services, people and capital) and also the very important legal and institutional questions involved. A high-level steering group has been monitoring the process and finalised its reports in November 1990. As far as we can gather, the EFTA countries will be able to accept the Community policies with relatively few exceptions. Agriculture will not be included in the co-operation. Free movement of persons seems to create difficulties for some EFTA countries and a number among them have asked for special arrangements on this point. It is unlikely that customs controls will be removed between all eighteen countries.

34. At their ministerial meeting in June 1990 in Göteborg, the EFTA countries expressed their ideas as to the goals for the approaching negotiations with the European Community. Firstly, the negotiations should give rise to an all-encompassing convention. The treaty on a European Economic Area should create conditions analogous to those of a domestic market. Within the EEA,

pour pouvoir progresser rapidement dans ses négociations avec les pays de l'AELE. C'est ce qui a été souligné en 1987 dans un document intitulé «Principes d'Interlaken». Puis, au début de cette année, il y a eu l'«Initiative Delors». Dans son discours mentionné plus haut, prononcé en janvier 1989 devant le Parlement européen, M. Delors a essayé de tirer la coopération Communauté-AELE de l'impasse dans laquelle elle semblait enlisée. Si l'AELE renforçait son système, a-t-il dit, les relations entre les deux organisations reposeraient sur les deux «piliers» qu'elles représentent. Dans ce cas, exception faite de la politique étrangère et de la politique en matière de sécurité, le champ ouvert à la coopération serait très vaste. Il a également prononcé une mise en garde: si les pays de l'AELE décidaient de ne pas suivre son idée, c'est-à-dire de ne pas renforcer leur cohésion interne, le champ d'action de la coopération risquerait de rester vraiment très étroit.

32. Pourquoi M. Delors a-t-il lancé son initiative? Selon nous, trois idées étaient importantes à ses yeux. Premièrement, il voulait montrer que la Communauté n'était pas une «Europe forteresse». Deuxièmement, il reconnaissait que les pays de la Communauté et ceux de l'AELE avaient dans une large mesure des idéaux et des intérêts communs, mais que la Communauté avait un objectif final différent: l'union politique. Troisièmement, il ressortait de ses propos que rien ne pourrait distraire la Communauté de la réalisation de son marché intérieur. Ce dernier point n'est pas le moins important car il réduit la probabilité de nouvelles adhésions avant la mise en place du marché intérieur de 1993.

33. Comme nous le savons tous, l'initiative de M. Delors a déclenché le processus «Oslo-Bruxelles». Cinq groupes d'experts se penchent depuis la fin d'avril 1990 sur les «quatre libertés» (circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux) et sur les questions juridiques et institutionnelles très importantes qu'elles soulèvent. Un groupe de direction de haut niveau a suivi ces travaux et a mis la dernière main à son rapport en novembre 1990. Nous croyons savoir qu'à part un nombre relativement limité d'exceptions les pays de l'AELE pourront accepter les politiques communautaires. L'agriculture ne sera pas englobée dans la coopération. La libre circulation des personnes paraît soulever des difficultés pour certains pays de l'AELE, et quelques-uns ont demandé des accords particuliers sur ce point. Il est peu probable que les contrôles douaniers seront abolis dans l'ensemble des dix-huit pays.

34. Au cours de leur réunion ministérielle tenue en juin 1990 à Göteborg (Suède), les pays de l'AELE ont exprimé leurs idées sur les objectifs des négociations prochaines avec la Communauté européenne. Premièrement, les négociations devraient donner naissance à une convention globale. Le traité relatif à l'Espace économique européen devrait créer des conditions analogues

people, goods, services and capital should benefit from the greatest possible freedom of movement.

35. Secondly, the co-operation as regards the so-called "flanking activities" necessary for the creation of the EEA (research and development, education, environment protection, consumer protection, freedom of movement for students, etc.) should be expanded and deepened.

36. EFTA has always underlined the close relationship between the legal contents and the institutional structures where decisions are taken. The legal framework of the EEA should be applied homogeneously within the entire area, which is why EFTA believes it necessary to establish joint bodies of supervision, administration and law. This implies a joint court of justice, as well as the right on the part of all the EFTA member states to participate in all the committees foreseen in the EEA.

37. The European Community for its part, believes that the Community legislation should serve as a basis for that which will govern the EEA. Exceptions that are not limited in time must be justified by overriding interests. Bodies for joint decision-making are to be created for the further development of Community legislation.

38. The Commission of the European Communities is obviously strained to the limit. The German unification, the intensifying relations with the countries of Central and Eastern Europe, as well as the consolidation of the European Community itself (economic and monetary union, institutional reforms, etc.) seem to take a heavy toll on the Commission as far as its staff are concerned.

39. The greatest difficulties, however, appear to lie in the legal and institutional field, and that in turn could seriously restrict co-operation in other areas. These problems were brought into focus last year in a report from the Commission, rejecting the proposals of a customs union between the Community and the EFTA countries. As Mr Andriessen, the Community's "foreign secretary", pointed out, a customs union would include external relations with third countries, which cannot be accepted by some Community countries. This leaves the improved free trade agreement between the Community and EFTA as the only realistic alternative.

40. Another difficult issue under debate concerns participation of EFTA in the decision-mak-

à celles d'un marché intérieur. Dans l'Espace économique européen, les personnes, les marchandises, les services et les capitaux devraient jouir d'une liberté de mouvement aussi large que possible.

35. Deuxièmement, il faudrait étendre et renforcer la coopération relative aux activités de soutien nécessaires à la création de l'Espace économique européen (recherche et développement, éducation, protection de l'environnement, protection du consommateur, liberté de circulation des étudiants, etc.).

36. L'AELE a toujours souligné le rapport étroit qui existe entre le contenu juridique et les structures institutionnelles dans lesquelles les décisions sont prises. Le cadre juridique de l'Espace économique européen devrait s'appliquer de façon homogène dans la totalité de l'espace. C'est pour cette raison que l'AELE estime nécessaire d'établir des organes communs chargés de la surveillance, de l'administration et des questions juridiques. Cela suppose l'existence d'une cour de justice commune et le droit pour les Etats membres de l'AELE de faire partie de tous les comités que l'on prévoit de créer au sein de l'Espace économique européen.

37. La Communauté européenne, pour sa part, considère que la législation communautaire devrait servir de base à celle qui gouvernera l'espace économique. Les exceptions non limitées dans le temps doivent être justifiées par des intérêts d'importance primordiale. Il faudra créer pour le développement de la législation communautaire des organes permettant des prises de décision communes.

38. La Commission des Communautés européennes est de toute évidence aux limites de sa capacité de travail. L'unification allemande, l'intensification des relations avec les pays d'Europe centrale et de l'Est, et la consolidation de la Communauté européenne (union économique et monétaire, réformes institutionnelles, etc.) mettent fortement à contribution son personnel.

39. Les plus grandes difficultés, cependant, semblent se situer dans le domaine juridique et institutionnel, ce qui risque de restreindre sérieusement la coopération dans d'autres domaines. Ces problèmes ont été mis en lumière l'année dernière dans un rapport de la Commission des Communautés, hostile aux propositions d'union douanière entre les pays de la Communauté et ceux de l'AELE. Comme l'a souligné M. Andriessen, commissaire pour le commerce extérieur de la Communauté, une union douanière suppose des relations extérieures avec des pays tiers, ce que certains pays de la Communauté ne sauraient accepter. L'unique alternative réaliste demeure donc l'amélioration de l'accord de libre-échange entre la Communauté et l'AELE.

40. Une autre question difficile, actuellement débattue, concerne la participation de l'AELE au

ing process of the European Community. The Commission made it clear last November that it will not accept being bound by decisions taken in a future EEA. Nothing can be allowed to affect the Community's sovereignty in making its own decisions. Non-member countries will not have the rights of member countries. What the commission has offered, however, is greater influence in "decision shaping", that is, all the preparatory work preceding the formal decisions. But will the EFTA countries accept this rather limited possibility of influencing decisions that will vitally affect them? For they must be concerned that arrangements which do not give them some share in decision-making would entail a politically unacceptable loss of autonomy over Community decisions they would then be required to implement in their own states.

41. EFTA countries are indeed at present engaged in an intensive effort to accord their legislations to the EC's planned, post-1992 standards. Of course, to the extent that this proves successful, any protectionist temptation on the part of the Community *vis-à-vis* EFTA countries, and the other way around, would be more difficult to justify. What remains essential is that harmonisation proceeds, not as a series of diktats from one side to the other, but as a genuine give-and-take between equals. Furthermore, it should be carried out in as close a consultation as possible with other countries concerned, for instance within the framework of GATT, OECD or UNCTAD, so that an "EC fortress" is not supplanted by an EC-EFTA one.

42. EFTA has recognised, however, that integration with the Community implies acceptance of the *acquis communautaire*, the essential body of Community law relating to the internal market. The main purpose of further contacts between the Commission and EFTA will be to define the relevant areas of the *acquis* which will underpin future co-operation, and to explore ideas for bridging the gap between the two sides on decision making. It was agreed by EC and EFTA ministers meeting in Brussels on 19 December 1989 that these talks should prepare the ground for the negotiations on a comprehensive agreement which will cover the four freedoms of the internal market programme and enhanced co-operation in other areas such as education, the environment, research and development, the social dimension, consumer protection, programmes for small and medium-sized enterprises and tourism.

43. One problem is that EFTA countries have frequently legislated higher standards than are observed in the Community, such as in the social,

processus de décision de la Communauté européenne. La Commission a indiqué clairement en novembre dernier qu'elle n'accepterait pas d'être liée par des décisions prises dans un futur espace économique européen. Elle ne saurait tolérer que quoi que ce soit empiète sur la souveraineté de décision de la Communauté. Les pays non membres n'auront pas les droits des pays membres. Ce que la Commission a offert néanmoins, c'est de leur permettre d'influer davantage sur l'élaboration des décisions, c'est-à-dire dans tous les travaux préparatoires précédant les décisions officielles. Mais les pays de l'AELE accepteront-ils cette possibilité plutôt limitée d'influencer des décisions qui auront des répercussions vitales pour eux? Car ils doivent s'inquiéter du fait que des dispositions ne les autorisant pas à jouer un certain rôle dans les prises de décision entraîneraient pour eux une perte d'autonomie politiquement inacceptable face à des décisions de la CEE qu'ils seraient ensuite tenus d'appliquer dans leurs Etats.

41. Les pays de l'AELE déploient en fait actuellement de vastes efforts pour accorder leur législation aux normes que la CEE prévoit de mettre en œuvre après 1992. Bien entendu, dans la mesure où ils y parviendront, toute tentation protectionniste de la part de la Communauté *vis-à-vis* des pays de l'AELE, et vice-versa, sera plus difficile à justifier. Ce qui demeure essentiel, c'est que l'harmonisation se poursuive, non sous forme d'une série de diktats émanant d'un camp ou de l'autre, mais sous forme de véritables négociations entre égaux. Il faut en outre qu'elle s'effectue en concertation aussi étroite que possible avec les autres pays concernés, par exemple dans le cadre du GATT, de l'OCDE ou de la CNUCED, afin qu'une «forteresse communautaire» ne soit pas remplacée par une forteresse «CEE-AELE».

42. L'AELE a reconnu toutefois que l'intégration avec la Communauté impliquait l'acceptation de l'*acquis communautaire*, de l'ensemble fondamental de lois communautaires relatives au marché intérieur. Le principal objet des nouveaux contacts entre les deux organisations sera de définir les domaines de «l'*acquis*» sur lesquels reposera la coopération future et de rechercher des moyens de rapprocher les points de vue des deux parties au sujet des prises de décision. Les ministres de la CEE et de l'AELE réunis à Bruxelles le 19 décembre 1989 sont convenus que ces entretiens devraient préparer le terrain pour les négociations sur un vaste accord englobant les «quatre libertés» du programme du marché intérieur et débouchant sur une coopération accrue dans d'autres domaines comme l'éducation, l'environnement, la recherche et le développement, la dimension sociale, la protection du consommateur, les programmes pour les petites et moyennes entreprises, et le tourisme.

43. L'un des problèmes est dû au fait que les pays de l'AELE ont souvent institué, dans les domaines social, de la santé publique et de l'envi-

public health and environmental fields. The wish here is to be able to continue to observe these standards, while accepting imports from the European Community in the interest of free trade. How such a "double standard" is to work in practice also remains to be seen.

44. Considerable difficulties surround the notions of a "citizens' Europe" and the "free movement of people". EFTA presses hard for a citizens' Europe, especially in the educational and cultural field. This view is, however, not shared by the European Community, which argues that a European Economic Area should in principle be restricted to things economic. It also states that it is so busy with educational and cultural integration internally that it cannot possibly extend this co-operation to the EEA.

45. The parliamentary part of the EEA is, it seems, still undetermined, but new initiatives are afoot. In order to strengthen its parliamentary card the EFTA Ministerial Council in December 1989 upgraded the role of the organisation's informal working group of parliamentarians to "consultative". Plans are now in progress to revise the Stockholm Convention of 1960 by creating an EFTA "parliamentary assembly". The ultimate goal is of course, as in other EFTA-EC contacts, to be in a position to influence EEA decisions before they are taken single-handedly by the EC. It is worth recalling, in this context, the very useful role played by the Parliamentary Assembly — uniting parliamentarians from all EC and EFTA countries — in debating regularly the activities of EFTA in the Assembly or in committee. We should examine with our EFTA friends how this activity, which is above all of a strategic nature, may be strengthened, while recognising that it probably cannot be the appropriate forum for parliamentary deliberations of day-to-day EEA problems.

46. The Committee on Economic Affairs and Development participated, through an *ad hoc* sub-committee, in a joint meeting with the Committee on External Economic Relations of the European Parliament in February 1991. On this occasion we took note of the wish of that Committee's Rapporteur for the EC-EFTA subject, Mr Rossetti, that "the Commission . . . include in its negotiations [with EFTA] the question of relations between the European Parliament and the parliaments of EFTA on the basis of a joint assembly which would meet regularly twice a year, with real powers to influence the management of the EEA". One of your Rapporteurs, the one from Switzerland to be more precise, then raised the proposal

ronnement, des normes plus élevées que celles observées dans la Communauté. Leur souhait est de pouvoir continuer à observer ces normes, tout en acceptant, dans l'intérêt du libre-échange, les importations en provenance de la Communauté européenne. Il reste à voir comment il sera possible en pratique de faire ainsi «deux poids, deux mesures».

44. Des difficultés considérables entourent les notions d'«Europe des citoyens» et de «libre circulation des personnes». L'AELE tient beaucoup à une «Europe des citoyens», surtout dans le domaine éducatif et culturel. Toutefois, la Communauté européenne ne partage pas ce point de vue. Elle soutient que l'Espace économique européen devrait en principe se limiter aux affaires économiques. Elle ajoute que son intégration éducative et culturelle interne est déjà une tâche si lourde qu'il lui est impossible d'étendre cette coopération à l'Espace économique européen.

45. Le rôle parlementaire de l'Espace économique européen est, semble-t-il, encore indéterminé, mais de nouvelles initiatives se préparent. Pour renforcer sa carte parlementaire, le Conseil ministériel de l'AELE a, en décembre 1989, ajouté une dimension «consultative» au rôle du groupe de travail parlementaire informel de l'organisation. On projette maintenant de réviser la Convention de Stockholm de 1960 en créant une «assemblée parlementaire» de l'AELE. Le but ultime est évidemment, comme dans les autres contacts AELE-CEE, d'être en mesure d'influer sur les décisions de l'Espace économique européen avant qu'elles soient prises par la seule CEE. Il convient de rappeler, à cet égard, le rôle très utile que joue l'Assemblée parlementaire — qui réunit des parlementaires de tous les pays de la CEE et de l'AELE — en débattant tous les deux ans des activités de l'AELE en présence du président de son Conseil ministériel et de son Secrétaire général. Nous devrions examiner avec nos amis de l'AELE de quelle manière on pourrait renforcer cette activité, qui est surtout de nature stratégique, tout en reconnaissant que ce ne peut probablement pas être le forum approprié pour les délibérations parlementaires sur les problèmes quotidiens de l'Espace économique européen.

46. La commission des questions économiques et du développement a participé en février 1991, par l'intermédiaire d'une sous-commission *ad hoc*, à une réunion commune avec la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen. En cette occasion, nous avons pris acte du souhait exprimé par M. Rossetti, rapporteur de cette commission pour le thème CEE-AELE, de voir notre commission inclure dans ses négociations avec l'AELE la question des relations entre le Parlement européen et les parlements de l'AELE sur la base d'une assemblée commune qui se réunirait régulièrement deux fois par an et disposerait de réels pouvoirs pour influencer la gestion de l'Espace économique européen. L'un de

that the Parliamentary Assembly, including the Committee on Economic Affairs and Development, should somehow be represented on such an EEA parliamentary body, at least in an observer capacity, especially when considering the Parliamentary Assembly's above-mentioned role as a forum for EFTA activities. This proposal, subsequently endorsed by the Committee on Economic Affairs and Development at its March 1991 meeting, will be formally presented to the EC and EFTA once the shape and competences of the new joint assembly can be more clearly discerned.

47. Both your Rapporteurs come from focal points for EC-EFTA trade relations — one from a Swiss region bordering France and the other from the busy port area of Kent. We believe it would be totally unacceptable for both EFTA and Community countries — and it would undo decades of hard work and long-fought-for prosperity — to have any kind of “iron curtain”, or to put it even more firmly, anything less than completely free and integrated EC-EFTA trade (excepting agriculture) as from 1993. This holds even more for all those border regions in both the Community and the EFTA area which depend so heavily on links with the other side.

48. Your Rapporteurs are glad to report that this sentiment seemed to be entirely shared by the European Parliament's Committee on External Economic Relations during the above-mentioned meeting with our committee. Especially its Rapporteur on the “1992” project and the wider Europe, Mr Hindley of the United Kingdom, who had, like the committee as a whole, studied our provisional draft report, said he agreed with almost all the points in it. He did not in fact see any contradiction between efforts to deepen the European Community by enhanced integration, and widening it by taking on new members or associates. If the Community concentrated too narrowly on its “1992” project it risked losing the historic opportunity of incorporating Central and Eastern Europe in the European construction. EFTA countries like Sweden and Austria, he said, would probably find it easier to respect the tenets of the “1992” project than would certain present EC members.

49. Furthermore, we were assured by several members of the above-mentioned European Parliament committee, including its Chairman, Mr de Clercq, that the EC should not be allowed to become either a “fortress” or a “rich man's club”. At the same time they raised the question whether all the countries wishing to join the EC had

vos rapporteurs, le rapporteur suisse, a proposé à cette occasion que l'Assemblée parlementaire, y compris la commission des questions économiques et du développement, soit représentée dans cet organe parlementaire de l'Espace économique européen, au moins en qualité d'observateur, compte tenu surtout du rôle susmentionné de notre Assemblée comme forum pour les activités de l'AELE. Cette proposition, qui fut ensuite entérinée par la commission des questions économiques et du développement lors de sa réunion de mars 1991, sera formellement présentée à la CEE et à l'AELE lorsque la structure et la compétence de la nouvelle assemblée commune seront plus claires.

47. Vos deux rapporteurs sont originaires de régions situées au cœur des relations commerciales CEE-AELE — l'un d'une partie de la Suisse limitrophe de la France et l'autre de la région portuaire active du Kent. Nous pensons qu'il serait totalement inacceptable pour les pays de l'AELE comme pour ceux de la Communauté — et que cela annulerait les résultats de décennies de travail difficile et d'un long combat pour la prospérité — d'être séparés par une sorte de «rideau de fer» ou, pour parler encore plus net, d'avoir à partir de 1993 autre chose que des échanges absolument libres et intégrés (à l'exception de l'agriculture) dans la zone CEE-AELE. Cela est encore plus vrai pour toutes les régions se trouvant aux frontières de la CEE et de l'AELE qui sont fortement tributaires de liens avec l'autre partie.

48. Vos rapporteurs sont heureux de signaler qu'au cours de la réunion susmentionnée avec notre commission la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen a semblé partager entièrement ce sentiment. M. Hindley (Royaume-Uni), son rapporteur pour le projet «1992» et la grande Europe, qui avait, comme l'ensemble de la commission, étudié notre avant-projet de rapport, a notamment dit qu'il était d'accord avec presque tous les points qui y sont mentionnés. Il ne voyait en fait aucune contradiction entre les efforts «pour approfondir» la Communauté européenne par une meilleure intégration et pour l'«élargir» en acceptant de nouveaux membres ou associés. Si la Communauté se concentre trop étroitement sur son projet «1992», elle risque de laisser passer l'occasion historique d'incorporer l'Europe centrale et orientale dans la construction européenne. Les pays de l'AELE comme la Suède et l'Autriche, a-t-il dit, trouveraient probablement plus facile de respecter les principes du projet «1992» que certains membres actuels de la Communauté.

49. En outre, plusieurs membres de la commission du Parlement européen susmentionnée, y compris son président, M. De Clercq, ont souligné qu'il ne faudrait pas laisser la Communauté devenir une «forteresse» ou un «club d'hommes riches». Ils ont en même temps soulevé la question de savoir si tous les pays désireux d'adhérer à la

reached a level of economic development compatible with membership, and whether they were prepared to respect scrupulously the *acquis communautaire*. Here, it seems to your Rapporteurs, lies the EC's essential dilemma: can internal EC rules be formulated in a way such that they both promote inner cohesion among the Twelve and do not present new barriers to non-EC countries? It must be our task, both on behalf of EC and non-EC countries, to find, and stick to, this road.

50. Let us not forget that EFTA and the Community are, by a wide margin, one another's principal trading partners. The two groupings in fact constitute the largest free trade area in the world, with a market of over 350 million consumers. And not only is the European Community the biggest trade partner of the EFTA countries, but EFTA fulfils the same role for the European Community. Add to this purely economic consideration those of, firstly, geographical proximity and, secondly, a shared geo-political fate, brought home not least by the recent events in the Middle East, and one has a compelling set of arguments against any type of protectionism inside a European economic space.

51. The Council of Europe in general, and the Parliamentary Assembly and its Committee on Economic Affairs and Development, are doing their utmost to ensure that no new economic or other barriers are raised as from 1993 between the Twelve of the European Community and the rest of Europe. The latter term of course stands not only for the EFTA countries but also for other non-Community members of the Council of Europe, as well as for countries of Central and Eastern Europe whose legislative assemblies enjoy special guest status with the Parliamentary Assembly. This role should needless to say be seen in the wider context of the Council's contribution to the CSCE process, not least in ensuring its parliamentary dimension. The Council can make, and is already making, a significant contribution to the creation of an EC-EFTA European Economic Area, notably through its conventions and inter-governmental co-operation. It would be both superfluous and costly for the EC and EFTA to engage in activities where the Council of Europe has a long experience, such as the so-called "flanking activities" (legal co-operation, culture, education, environment protection and social matters), or to create new institutions for this purpose. At its meeting in March 1991 the Committee on Economic Affairs and Development reiterated the proposal made in Recommendation 1139 (1991) of the Parliamentary Assembly that the European Community as such should accede to the Council of Europe. The European Parliament in fact made

CEE avaient atteint un niveau de développement économique compatible avec l'appartenance à la Communauté, et s'ils étaient disposés à respecter scrupuleusement l'*«acquis communautaire»*. De l'avis de vos rapporteurs, c'est là que réside le dilemme essentiel de la CEE: ses règles internes peuvent-elles être formulées de manière à la fois à favoriser la cohésion interne entre les Douze et à ne pas dresser de nouvelles barrières pour les pays non membres. Nous nous devons, tant au nom des pays membres que des pays non membres de la Communauté, de trouver cette voie et de nous y tenir.

50. N'oublions pas que l'AELE et la Communauté sont chacune, et de loin, la principale partenaire de l'autre. Les deux groupes constituent en fait, avec un marché de plus de 350 millions de consommateurs, la plus vaste zone d'échange du monde. La Communauté européenne est le partenaire commercial le plus important des pays de l'AELE, et l'AELE joue le même rôle pour la Communauté européenne. Si l'on ajoute à cette considération d'ordre purement économique le fait qu'il existe entre ces pays premièrement une proximité géographique et deuxièmement un destin géopolitique commun, comme on a pu notamment le constater à l'occasion des événements récents du Moyen-Orient, on se trouve en possession d'une série d'arguments irréfutables contre toute forme de protectionnisme à l'intérieur d'un Espace économique européen.

51. Le Conseil de l'Europe, en général, et l'Assemblée parlementaire et sa commission des questions économiques et du développement, en particulier, font de leur mieux pour assurer qu'aucune barrière économique ne s'élèvera à partir de 1993 entre les Douze de la Communauté européenne et le reste de l'Europe. Le reste de l'Europe c'est évidemment non seulement les pays de l'AELE mais aussi les autres pays du Conseil de l'Europe non membres de la Communauté, ainsi que les pays d'Europe centrale et de l'Est dont les assemblées législatives jouissent du statut d'invité spécial auprès de l'Assemblée parlementaire. Il va sans dire que ce rôle doit être considéré dans le contexte plus large de la contribution du Conseil de l'Europe au processus de la CSCE, surtout pour ce qui est d'assurer sa dimension parlementaire. Le Conseil peut apporter, et apporte déjà, une contribution importante à la création de l'Espace économique européen CEE-AELE, notamment par le biais de ses conventions et de la coopération intergouvernementale. Il serait à la fois superflu et coûteux que la CEE et l'AELE entreprennent des activités dans lesquelles le Conseil de l'Europe possède une longue expérience, comme les activités «de soutien» (coopération juridique, culture, éducation, protection de l'environnement et questions sociales), ou de créer de nouvelles institutions à cet effet. Lors de sa réunion en mars 1991, la commission des questions économiques et du développement a réitéré la proposition faite dans la Recomman-

the same request in a resolution adopted on 11 July 1990.

#### V. *The European Community's relations with the Europe beyond EFTA*

52. The Assembly has, in recent times, spoken out clearly on the need to ensure the closest possible economic and trade co-operation among Europe's different parts. In Resolution 925 (1989) on the southern expansion of "economic Europe" and the integration of Cyprus, Malta, Turkey and Yugoslavia into the European economic space the Assembly called on the governments of Council of Europe member states, and on the European Community "to grant as favourable trade conditions as possible to Cyprus, Malta, Turkey and Yugoslavia — even in areas where they may compete with domestic producers such as in the field of agriculture — with the aim of including them fully in the proposed 'European economic space' that remains the objective of European economic integration, and to offer them increased assistance in modernising and reforming their economies".

53. Europe is larger than just the twelve members of the European Community, the six of EFTA and the additional seven which form part of the twenty-five of the Council of Europe (Hungary joined in November 1990 and the Czech and Slovak Federal Republic acceded in February 1991). The plight and needs of the countries in Central and Eastern Europe as they try to reform their economic systems must be ours in common, as was clearly emphasised in the "Budapest Declaration", adopted at the Assembly's conference "Economic Reform in Central and Eastern Europe: A Challenge for All Europe", held in May 1990.

54. We should not underestimate the difficulties involved in and the sacrifices necessary for helping countries in the region to reform, as demonstrated these days by the German unification. It can only be hoped that this process will not rock the boat of German or European financial stability, and that it will provide valuable experiences for other assistance efforts in the region.

55. The liberalisation efforts in Central and Eastern Europe raise the larger issue of the shape of our future "Common European Home". Today, European co-operation is pursued in concentric circles. One circle is the Twelve. The second is the EFTA countries. The third consists of Council of Europe member states which do not belong to either the Community or EFTA, and the fourth

dation 1139 (1991) de l'Assemblée parlementaire visant une adhésion de la Communauté européenne en tant que telle au Conseil de l'Europe. Le Parlement européen a d'ailleurs inclus la même demande dans une résolution adoptée le 11 juillet 1990.

#### V. *Relations de la Communauté européenne avec les pays européens non membres de l'AELE*

52. L'Assemblée a récemment souligné clairement la nécessité d'assurer une coopération économique et commerciale aussi étroite que possible entre les différentes parties de l'Europe. Dans sa Résolution 925 (1989) relative à l'extension vers le sud de l'«Europe économique» et à l'intégration de Chypre, de Malte, de la Turquie et de la Yougoslavie dans l'espace économique européen, l'Assemblée a invité les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe et de la Communauté européenne «à accorder des conditions commerciales aussi favorables que possible à Chypre, à Malte, à la Turquie et à la Yougoslavie — même dans les cas où ces pays concurrenceraient des produits nationaux, dans le domaine agricole par exemple — dans le but de les insérer complètement dans l'espace économique européen proposé, lequel demeure l'objectif de l'intégration économique européenne, et de leur offrir une aide accrue pour moderniser et réformer leurs économies».

53. L'Europe s'étend au-delà des douze pays de la Communauté européenne, des six de l'AELE et des sept autres pays qui font partie des vingt-cinq Etats membres du Conseil de l'Europe (la Hongrie a adhéré en novembre 1990 et la République fédérative tchèque et slovaque en février 1991). La situation difficile et les besoins que connaissent les pays d'Europe centrale et orientale au moment où ils s'efforcent de réformer leurs systèmes économiques, nous devons y faire face en commun, comme cela a été clairement souligné dans la «Déclaration de Budapest», adoptée à la Conférence de l'Assemblée sur «Les réformes économiques en Europe centrale et de l'Est: un défi pour toute l'Europe», qui s'est tenue en mai 1990.

54. Nous ne devons pas sous-estimer les difficultés que nous rencontrerons et les sacrifices que nous devrons faire pour aider les pays de la région concernés par les réformes, comme l'unification allemande en a apporté la démonstration ces jours-ci. Il reste à espérer que cette évolution n'ébranlera pas la stabilité financière allemande et européenne, et qu'elle nous apportera des enseignements précieux pour d'autres efforts d'assistance dans la région.

55. Les efforts de libéralisation déployés en Europe centrale et orientale soulèvent la question plus vaste de la forme de notre future «maison commune européenne». A l'heure actuelle, la coopération européenne s'effectue dans des cercles concentriques. L'un est celui des Douze; le deuxième, des pays de l'AELE; le troisième est composé des pays membres du Conseil de l'Europe

circle is made up of those countries in Central and Eastern Europe which do not belong to the Council.

56. Can the Common European Home be developed with this division? Our point is that the time has come to consider what structural changes must be made in the European co-operation and integration process to make maximum use of the political and economic potential of our continent. The recent developments in Central and Eastern Europe may mark the beginning of a process that may make individual trading blocs less meaningful tools for European integration. In a future Common European Home there may be room for no more than two circles of economic co-operation, an inner one consisting of the Community countries, and an outer one strongly integrated with it.

57. Should we not aim for an ultimate European economic area from the Atlantic to the Urals and a "European democratic area" spanning the same confines? Uniting all European democracies — and soon, we trust, various Central and East European countries — the Council of Europe will play a vital role in promoting this goal.

#### VI. *Community relations with the developing world. The GATT Uruguay Round*

58. The fears of many non-EC countries of a post-1992 "fortress Europe" are shared by several developing countries, which were hurt by rising oil prices during the recent Middle East crisis and are faced with limited access to the Community for vital export commodities, not least in the agricultural field. Of course, the term "developing countries" conceals huge differences in economic development — from the so-called "least developed countries" (LDCs) to those which now have *per capita* incomes almost on a par with some West European countries.

59. The new convention Lomé IV, concluded between the Community and sixty-eight African, Caribbean and Pacific (ACP) countries in December 1989 foresees a total assistance of 12 thousand million ecus over five years. However, even more essential than aid would be freer access to European markets, EC and EFTA alike. It must be a priority for Europe to achieve this in the next decade, and at the same time encourage structural reform and a move toward democracy in many

qui ne font partie ni de la Communauté ni de l'AELE, et le quatrième comprend les pays d'Europe centrale et orientale qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe.

56. Cette division n'empêche-t-elle pas d'instaurer la maison commune européenne? De l'avis des rapporteurs, l'heure est venue de se demander quels changements structurels il faut apporter à la coopération et au processus d'intégration européens pour tirer le meilleur parti du potentiel politique et économique de notre continent. Les événements récents d'Europe centrale et orientale peuvent marquer le début d'un processus au cours duquel les différents blocs commerciaux deviendront peut-être des instruments moins utiles à l'intégration européenne. Dans une «maison commune européenne», il n'y aura peut-être place que pour deux cercles de coopération économique, un cercle intérieur composé des pays de la Communauté et un cercle extérieur fortement intégré au premier.

57. Ne devrions-nous pas avoir pour objectif de parvenir en fin de compte à un espace économique européen s'étendant de l'Atlantique à l'Oural, et à un «espace démocratique européen» atteignant les mêmes confins. Réunissant toutes les démocraties européennes — et bientôt, nous en sommes convaincus, plusieurs pays d'Europe centrale et orientale — le Conseil de l'Europe jouera un rôle vital dans la réalisation de cet objectif.

#### VI. *Relations de la CEE avec le monde en développement — Les négociations d'Uruguay du GATT*

58. Les craintes ressenties par de nombreux pays non membres de la CEE de voir s'instaurer après 1992 une «Europe-forteresse» sont partagées par plusieurs pays en développement, qui furent touchés par la hausse des prix du pétrole pendant la récente crise du Moyen-Orient et n'ont qu'un accès limité à la Communauté pour des exportations vitales de denrées, notamment dans le domaine agricole. Bien entendu, le terme «pays en développement» recouvre d'énormes différences de développement économique — puisqu'il s'applique aussi bien aux «pays les moins avancés» (PMA) qu'à ceux dont le revenu par habitant est aujourd'hui presque égal à celui de certains pays d'Europe occidentale.

59. La Convention de Lomé IV, conclue en décembre 1989 entre la Communauté et soixante-huit pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) prévoit une aide totale de douze milliards d'Ecus sur cinq ans. Toutefois, un accès plus libre aux marchés européens, de la CEE comme de l'AELE, est encore plus indispensable que l'aide. L'Europe doit considérer comme un objectif prioritaire d'y parvenir au cours de la prochaine décennie, tout en encourageant dans de nombreux pays

developing countries, failing which no lasting economic growth will occur.

60. Finally, a few words about the "1992" project in the GATT context, and in particular that of the current Uruguay Round, which suffered a severe, but hopefully not mortal, blow in December 1990. This is not the place to discuss in detail either GATT's unique contribution to open and orderly world trade or the Uruguay Round, since that was already done in the Assembly's recently (July 1990) adopted Resolution 948, based on the report by our colleague Mr Eicher. Rather, we wish to reiterate the resolution's call on all Council of Europe member states — including, thus, both the Community and EFTA, to "do their utmost to ensure that the Uruguay Round is crowned with success and may herald an era of expanding, open and increasingly unfettered world trade".

61. The Community's aims so far in the Uruguay Round can be summarised as follows: firstly, to arrive at a global package of rights and obligations applicable to all GATT members; secondly, improved GATT rules and disciplines in all areas of trade, including agriculture and textiles; and thirdly, the extension of GATT jurisdiction to "new" areas such as services, intellectual property and trade-related investment.

62. The fear has been expressed that trade within major trading blocs — the Community (possibly, but far from certainly, expanded into a European economic space to include the EFTA countries as well), the United States/Canada and the Asia/Pacific area — could replace the world system of free trade set up after the second world war under the aegis of the General Agreement on Tariffs and Trade.

63. The United States Trade Law (Omnibus Trade and Competitiveness Act) of 1988 promises harsh trade reprisals in the event of protectionist measures by other countries, and there is no reason to expect them not to happen in the event that "1992" were to take on a protectionist appearance. The 1988 feud over the admission of hormone-treated meat into the European Community exemplified the new United States resolve, and the danger for the Community to take stands that even smack of protectionism, regardless of their merits.

64. Protectionism can only be kept at bay if all the actors fight it with equal determination. For example, a truly open Japanese market would help

en développement des réformes structurelles et une évolution dans ce sens de la démocratie, faute de quoi aucune croissance économique durable ne se produira.

60. Quelques mots enfin sur le projet «1992» dans le contexte du GATT, et notamment dans celui des négociations actuelles d'Uruguay qui ont subi un échec grave, mais non mortel espérons-le, en décembre 1990. Ce n'est pas le lieu d'examiner en détail la contribution irremplaçable du GATT à des échanges mondiaux ouverts et ordonnés, ni les négociations d'Uruguay, car cela a déjà été fait dans la Résolution 948 adoptée récemment par l'Assemblée (juillet 1990), sur la base du rapport de notre collègue M. Eicher. Nous voudrions cependant rappeler que, dans la résolution, tous les États membres du Conseil de l'Europe, ce qui englobe donc la CEE et l'AELE, ont été invités «à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que l'*Uruguay Round* soit couronné de succès et inaugure une ère d'échanges mondiaux en expansion, ouverts et de plus en plus libres d'entraves».

61. Les objectifs de la Communauté dans les négociations d'Uruguay peuvent, jusqu'à présent, se résumer comme suit: premièrement, parvenir à un ensemble global de droits et d'obligations applicables à tous les membres du GATT; deuxièmement, améliorer les règles et des disciplines du GATT dans tous les secteurs commerciaux, y compris l'agriculture et les textiles; troisièmement, étendre la compétence du GATT à des secteurs «nouveaux» comme les services, la propriété intellectuelle et les investissements liés au commerce.

62. Certains craignent également que les échanges à l'intérieur des grands blocs commerciaux — la Communauté économique (éventuellement, mais c'est loin d'être sûr, étendue à un espace économique européen incluant également les pays de l'AELE), les États-Unis/Canada et la région Asie/Pacifique — ne pourraient en arriver à remplacer le système mondial de liberté du commerce mis en place après la seconde guerre mondiale sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le GATT mérite notre soutien entier afin d'empêcher une telle évolution.

63. La loi des États-Unis sur le commerce (loi générale sur le commerce et la concurrence) de 1988 promet de dures représailles commerciales en cas de mesures protectionnistes de la part d'autres pays, et il n'y a aucune raison de penser que cela ne se produirait pas au cas où «1992» prendrait une allure protectionniste. La querelle de 1988 au sujet de l'admission dans la Communauté européenne de viande traitée aux hormones a illustré la nouvelle résolution des États-Unis, ainsi que le danger pour la Communauté de prendre des mesures qui pourraient avoir des relents de protectionnisme, indépendamment de leur intérêt par ailleurs.

64. Cependant, le protectionnisme ne pourra être entièrement écarté que si tous les acteurs le combattent avec une égale détermination. Par

correct the trade surplus of that country, and deprive those who would favour a "fortress Europe" of one important argument, namely that it is needed as a tit-for-tat against Japanese protectionism.

65. Some will say that such a process toward "economic continentalism" is already replacing, or acting as a cover for, "economic nationalism" in many parts of the world, and that it is unstoppable. The Rapporteurs do not agree. We feel, on the contrary, that the world still needs as free a trade as possible in as many areas as possible, in order to continue the process of growing international division of labour and specialisation. Just as no man is an island, no country or continent is either, economically speaking. In the longer term, bloc-by-bloc protectionism is certain to cause serious harm to the world's economic fabric, and to lead to political estrangement among allies.

66. If the consequences would be serious for all in a period of high economic activity such as the present, they could be devastating in a world strait-jacketed by protectionism, where everybody would be tempted to observe a "*sauve-qui-peut*" attitude. It must not be forgotten that the world was able to recuperate so relatively quickly from the 1974-75 and 1981-82 recessions thanks to the then largely maintained free trade rules so painstakingly built up through the GATT machinery over the preceding decades.

67. Finally, the countries of Central and Eastern Europe would be well-advised to participate actively in a strengthened GATT. It became abundantly clear during the previously mentioned Budapest Conference on economic reform in Central and Eastern Europe that the large majority of the countries concerned aspire to joining EFTA or the European Community. However laudable that ambition is, it is unlikely to be possible in the short or even medium term given the differences in economic development and the strict internal rules of these two groupings. A first, and already ambitious, goal might therefore instead be, for those countries which have not already done so, to join GATT and adopt its rules scrupulously. GATT may be less "glamorous" an institution than the Community or EFTA, but it may be at least as instrumental in achieving economic growth. Seen in this light, GATT can be considered the first step on the road to EFTA or the Community.

68. We return to our initial message, that neither the post-1992 Community nor the EFTA area, nor any other European country for that mat-

exemple, un marché japonais véritablement ouvert aiderait à atténuer l'excédent commercial de ce pays, et priverait ceux qui sont en faveur d'une «Europe-forteresse» d'un important argument, à savoir qu'elle est nécessaire pour faire le pendant au protectionnisme japonais.

65. Certains prétendront qu'un tel processus vers un «continentalisme économique» est déjà en train de remplacer un «nationalisme économique» — ou de lui servir de couverture — dans de nombreuses régions du monde, et que l'on ne peut arrêter cette évolution. Ce n'est pas l'avis des rapporteurs. Nous pensons, au contraire, que le monde a toujours besoin d'une liberté commerciale aussi grande que possible dans le maximum de régions afin que puisse continuer à se développer le processus de la division internationale du travail, ainsi que celui de la spécialisation. Personne n'est une île, pas plus qu'un pays ou un continent, du point de vue économique. A long terme, le protectionnisme bloc à bloc est assuré de causer un grave préjudice au tissu économique mondial et d'entraîner des dissensions politiques entre alliés.

66. Si les conséquences seraient graves pour tous dans une période d'activité économique élevée, comme celle que nous connaissons aujourd'hui, elles pourraient être dévastatrices dans un monde corseté par le protectionnisme, où chacun serait tenté d'observer une attitude de «sauve-qui-peut». Il ne faut pas oublier que, si le monde a pu se remettre relativement vite des récessions de 1974-1975 et de 1981-1982, c'est grâce au maintien, pour l'essentiel, des règles de libertés commerciales si laborieusement élaborées par l'intermédiaire du mécanisme du GATT au cours des précédentes décennies.

67. Enfin, les pays d'Europe centrale et orientale auraient intérêt à participer activement à un GATT renforcé. Il est apparu très clairement au cours de la Conférence de Budapest sur les réformes économiques en Europe centrale et de l'Est mentionnée plus haut que la grande majorité de ces pays aspiraient à adhérer à l'AELE ou à la Communauté européenne. Quelque louable que soit cette ambition, il est peu probable, en raison des différences de développement économique et des règles internes rigoureuses de ces deux groupes, qu'elle soit réalisable à court ou même à moyen terme. Un premier objectif, déjà ambitieux, pourrait donc être, pour les États qui ne l'ont pas encore fait, d'adhérer au GATT et de se plier scrupuleusement à ses règles. Le GATT est peut-être une institution moins «prestigieuse» que la CEE ou l'AELE, mais cependant au moins aussi utile pour réaliser la croissance économique. Vu dans cette optique, le GATT peut être considéré comme la première étape en direction de l'AELE ou de la CEE.

68. Nous en revenons à notre message initial, qui est que ni la CEE d'après 1992, ni la zone de l'AELE, ni d'ailleurs aucun autre pays européen

ter, should maintain any barriers other than those that may be permitted at the end of the Uruguay Round. We have previously made the point that a country like, say, Germany, has at least as much in common trade-wise with an EFTA country like Switzerland, as with an Community member such as Greece. Does not the same hold in relations with major trading partners like Japan or the United States? Economic integration among a circle of GATT member states is welcomed in its statutes, but economic exclusion of outsiders in the guise of economic integration is not. Indeed, it would hurt the interest of the entire world community.

## APPENDIX

**Extracts from the Joint Declaration  
of the ministerial meeting  
between the European Community, its member  
states and the countries of the European Free Trade Association  
(Brussels, 19 December 1990)<sup>1</sup>**

Reporting committee : Committee on Economic Affairs and Development.

Budgetary implications for the Assembly : none.

Reference to committee : Doc. 6189, Reference No. 1669 of 21 March 1990.

Draft resolution unanimously adopted by the committee on 18 March 1991.

Members of the committee : MM. *Valleix (Chairman)*, *Unland*, *Flückiger (Vice-Chairmen)*, Aarts, Aho, Aylward, Blenk, Brito, Capanna, Croze, *Demiralp*, *Eicher*, *Ewing*, *Fabra*, Dame *Peggy Fenner*, MM. *Frendo*, *García Sánchez*, *Gasperoni*, *Gassner*, *Goerens*, *Hitschler*, *Holtz (Alternate : Mrs Luuk)*, *Jessel*, *Karamanlis*, *Kempinaire*, *Konecny*, *Koritzinsky*, *Kovács*, *Le Grand*, *Lotz*, *Miville*, *Pinto*, *Rokofyllos*, *Sinesio*, *E. Smith*, *Svensson*, *Thorarinsson*, *Mrs af Ugglas*, *Mrs Verspaget (Alternate : Mr Dees)*, *Mr Vuralhan*.

*N.B. The names of members present at the meeting are printed in italics.*

See 3rd Sitting, 23 April 1991 (adoption of the draft resolution as amended), and Resolution 962.

ne devront maintenir des obstacles autres que ceux qui seront éventuellement autorisés à l'issue des négociations d'Uruguay. Nous avons souligné antérieurement que l'Allemagne, par exemple, a au moins autant en commun du point de vue commercial avec un pays de l'AELE comme la Suisse qu'avec un membre de la CEE comme la Grèce. N'en va-t-il pas de même dans les relations avec de grands partenaires commerciaux comme le Japon ou les Etats-Unis? L'intégration économique dans le cercle des Etats membres du GATT est considérée comme souhaitable dans les statuts de cette organisation, mais l'exclusion économique des autres pays sous prétexte d'intégration ne l'est pas. Elle serait même contraire aux intérêts de la communauté mondiale tout entière.

## ANNEXE

**Extrait de la Déclaration commune  
de la Rencontre ministérielle  
entre la Communauté européenne, ses Etats membres  
et les pays de l'Association européenne de libre-échange  
(Bruxelles, 19 décembre 1990)<sup>1</sup>**

Commission chargée du rapport : commission des questions économiques et du développement.

Implications budgétaires pour l'Assemblée : néant.

Renvoi en commission : Doc. 6189 ; Renvoi n° 1669 du 21 mars 1990.

Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 18 mars 1991.

Membres de la commission : MM. *Valleix (Président)*, *Unland*, *Flückiger (Vice-présidents)*, Aarts, Aho, Aylward, Blenk, Brito, Capanna, Croze, *Demiralp*, *Eicher*, *Ewing*, *Fabra*, Dame *Peggy Fenner*, MM. *Frendo*, *García Sánchez*, *Gasperoni*, *Gassner*, *Goerens*, *Hitschler*, *Holtz (Remplaçant : M<sup>me</sup> Luuk)*, *Jessel*, *Karamanlis*, *Kempinaire*, *Konecny*, *Koritzinsky*, *Kovács*, *Le Grand*, *Lotz*, *Miville*, *Pinto*, *Rokofyllos*, *Sinesio*, *E. Smith*, *Svensson*, *Thorarinsson*, *M<sup>me</sup> af Ugglas*, *M<sup>me</sup> Verspaget (Remplaçant : M. Dees)*, *M. Vuralhan*.

*N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.*

Voir 3<sup>e</sup> séance, 23 avril 1991 (adoption du projet de résolution amendé) ; et Résolution 962.

1. See *Bulletin of the European Communities*, 12-1990, 2.3.1.

1. Voir le *Bulletin des Communautés européennes*, 12-1990, 2.3.1.